

MODELE DE CONTRAT KML SRL

clause covid : a rajouter a TOUS nos contrats

12.4 – Le présent contrat peut faire l'objet de modifications « par consentement mutuel des parties », conformément à l'article 1193 du code civil, qui feront l'objet d'avenants écrits et signés.

Si le spectacle, objet du présent contrat, ne peut être représenté, dans des conditions normales, du fait de mesures de police administrative (décret, arrêté...), notamment en cas de circonstances exceptionnelles (épidémie, état d'urgence...), les parties conviennent des principes suivants :

- Si, au titre du spectacle annulé ou reporté, des frais professionnels (notamment frais de transport et d'hébergement) ont été engagés par le producteur et ne peuvent être remboursés, ils seront intégralement pris en charge par l'organisateur, sur présentation d'un justificatif écrit (refus de remboursement du prestataire).
- En priorité, un report de l'engagement prévu sera envisagé, dans des conditions financières équivalentes, durant la même année civile ou durant la même saison artistique. Lorsque les spectacles pourront à nouveau être représentés, du fait des mesures des pouvoirs publics, les parties conviendront de la date du spectacle reporté, qui sera mentionnée dans un avenant au présent contrat.
- Si les parties ne parviennent pas à convenir d'un report du spectacle annulé, elles pourront envisager une rupture amiable du présent contrat. Un dédommagement sera versé au producteur par l'organisateur. Attribué dans le cadre d'une rupture amiable du présent contrat, ce dédommagement ne constitue pas des dommages et intérêts au sens de la législation relative à la responsabilité contractuelle. Le montant de ce dédommagement, qui sera fixé par accord des parties, correspondra à un pourcentage du montant du prix prévu par le présent contrat, déduction faite des éventuels remboursements déjà versés. Ce pourcentage sera notamment fonction d'éléments objectifs (montant du prix de cession, durée du contrat prévu, nombre de représentations prévues, délai dans lequel intervient l'annulation, salaires et charges sociales des salariés du producteur titulaires d'un contrat de travail dûment signé et ne percevant pas d'indemnité d'activité partielle...). Le dédommagement sera versé dans un délai de 30 jours dès réception par l'organisateur des deux exemplaires, dûment signés par le producteur, de l'accord des parties, accompagné d'une facture.

**MODELE DE CONTRAT KML SRL
CONTRAT DE CESSION DE DROITS D'EXPLOITATION**

ENTRE :

Le PROMOTEUR
adresse et numero de TVA

Ci-après dénommé « L'Organisateur » d'une part

ET :

KML SRL
Numéro d'inscription au registre professionnel italien : CF e P.I 05808570484
Domiciliée Via Caccini 1, Roma 00198, Italie
Représentée par Catherine Labèque en qualité de Présidente

Ci-après dénommée « Le Producteur » d'autre part
pour les services de Katia et Marielle Labeque

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

« Le Producteur » dispose du droit d'exploitation en France du spectacle dont le détail est mentionné à l'article 1, et pour lequel il s'est assuré le concours des artistes nécessaires à sa présentation.

« L'Organisateur » dispose des infrastructures, des moyens et des compétences pour la réalisation de la représentation, dont « Le Producteur » déclare connaître et accepter les caractéristiques techniques.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

1) OBJET

« Le Producteur » s'engage à fournir, dans les conditions définies ci-après, et dans le cadre du présent contrat de cession d'exploitation le concert dont le détail suit :

DATE+LIEU+HEURE

PROGRAMME:

Interprété par Katia et Marielle Labèque

2) OBLIGATIONS DU PRODUCTEUR

« Le Producteur » assumera la responsabilité artistique des représentations.

« Le Producteur » s'engage à fournir également en temps utile : sur le site tous les éléments nécessaires à l'établissement de la communication du spectacle, mis à disposition sur le site www.labeque.com

3) OBLIGATION DE L'ORGANISATEUR

« L'Organisateur » fournira la salle en ordre de marche et prendra à sa charge tous les frais afférents à l'organisation de la manifestation. « L'Organisateur » assurera la mise en place d'une publicité efficace ainsi que l'information dans la presse locale.

PIANOS : l'Organisateur mettra à disposition deux pianos Steinway modèle D. Les numéros devront être compris entre 600000 et 620000. Si aucun de ces numéros ne sont disponibles, il faut contacter KML SRL pour trouver une solution de remplacement. Les numéros de série seront transmis à l'avance et approuvés par KML SRL

Si le promoteur doit louer les deux pianos à l'extérieur du théâtre, il faudra contacter de préférence la liste de loueurs habituels de pianos (Denys Dewinter, Michel Nesprias etc...)

L'Organisateur fournira aussi 3 tabourets de piano (2 ajustable à 40 cm et 1 autre à 60 cm). Les pianos devront être accordés le matin avant la répétition et accordés de nouveau à la fin de la répétition avant le concert.

L'accordeur doit rester présent pendant toute la durée du concert.

Sauf indications contraires ils seront accordés à 442. Pour les concerts avec orchestre, ce sera le chef d'orchestre qui décidera du diapason des pianos.

« L'Organisateur » mettra à disposition une loge près de la scène

4) ENREGISTREMENT

Tout enregistrement et diffusion à quel titre que ce soit est soumis à accord préalable et écrit.

5) PRIX DE CESSION ET CONDITIONS DE REGLEMENT

Le prix de cession des droits de représentation de Katia et Marielle Labèque est : ++++++++ euros Hors Taxes

Le règlement du montant net de la cession précitée sera effectué par l'Organisateur comme suit:

somme brute : _____

somme nette : _____

Il sera versé au « Producteur », en contrepartie de la présente cession, sur présentation d'une facture.

Le montant précité comprend tous les frais de production liés à la prestation des artistes

Sauf accord spécifique contraire, le règlement sera effectué le jour du concert par virement sur le compte :

KML SRL – IBAN IT77 U 05696 03226 000002996X27
Swift POSOIT 22

207 Via del Tritone
00186 ROMA Italie

Une copie du transfert sera remis au représentant KML SRL le soir du concert.

En cas de retenue a la source , L'Organisateur fournira l'attestation des taxes retenues à la source dans les meilleurs délais. Le reçu de taxes doit être au nom de KML SRL.

Une attestation signée et datée du Promoteur sera remis au représentant de KML SRL le soir du concert en attendant que le reçu officiel soit envoyé a KML SRL(co Fiocchi)

Via Caccini No 1

00198 Roma

Italia

Une copie du reçu officiel sera envoyé par email à l'adresse: katia@labeque.com

6) VOYAGES ET HEBERGEMENTS

Les frais de voyages sont a la charge de l'Organisateur : Business class a l'intérieur de l'Europe et First class pour les vols intercontinentaux

L'Organisateur pourra aussi envoyer la somme couvrant les frais de voyage directement à l'agence indiquée par KML SRL

HOTELS: Les frais d'hôtels 5 étoiles sont a la charge de l'Organisateur qui réservera et réglera directement les frais du séjour des artistes. Il conviendra de réserver des junior suites ou des grandes chambres double communicantes, sauf accord spécifique écrit des artistes en cas d'indisponibilité.

Room service est absolument nécessaire pour tous les hotels

7) ASSURANCES

Responsabilité civile :

« L'Organisateur » répond de sa responsabilité, de celle de son personnel et des tiers auxquels il fait appel, en sa qualité d'organisateur des manifestations dont il assure la réalisation et garantit qu'il a souscrit toutes les assurances nécessaires auprès d'une compagnie de premier ordre.

8) ANNULATION DU CONTRAT

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure.

Toute annulation du fait de l'une des parties entraînerait pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre une indemnité calculée en fonction des frais effectivement engagés par cette dernière.

9) COMPETENCE JURIDIQUE

En cas de contestation ou litige, l'attribution de juridiction est faite expressément au Tribunal de Commerce de Rome

Fait à Rome en deux exemplaires originaux signés et paraphés sur chaque page
Le _____

Pour « Le Producteur Pour « L'Organisateur »